

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022****N°DCM-2022-113****OBJET :****FINANCES**Mise en place du partenariat  
« Grandir en Milieu Rural »Convention cadre 2022 - 2024  
avec la MSAMembres en exercice : 27  
Membres présents : 20  
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-deux le lundi cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 29 novembre 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :** M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. JANNET - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme BAS-DESFARGES représentée par M. PERREAULT - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par M. MARTINON - Mme COUTURIER représentée par Mme CARLOT-MARTIN - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par Mme COLLOVRAY - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

**Absent :** néant.

Mme Sylvie BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les actions mises en œuvre par le Service Commun Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de la Dombes ;

Madame ROBIN indique aux conseillers municipaux que la Mutualité Sociale Agricole (MSA Ain-Rhône) a récemment présenté aux élus de la Communauté de Communes de la Dombes le nouveau dispositif dénommé « Grandir en Milieu Rural » (GMR), notamment les contours de la convention cadre 2022 - 2024 à établir avec les collectivités locales. L'année 2023 permettra d'élaborer le diagnostic de l'existant, d'identifier les orientations stratégiques, et de construire le plan d'actions. Cette nouvelle démarche de contractualisation s'inspire du partenariat mis en œuvre par la CAF au travers du Contrat Global Territorial 2020 - 2024. D'autre part, la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne vient d'approuver son nouveau PEdT pour la période 2022 à 2025, dont elle a confié la gestion des actions au Centre social « La Passerelle » ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**AUTORISE** le Maire à signer avec la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône la convention cadre pour la période 2022-2024 relative au dispositif « Grandir en Milieu Rural ».

Ainsi délibéré le 5 décembre 2022

Le Maire,  
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :  
Publication ou notification

Le : 08 DEC. 2022

Et dépôt en Préfecture

Le : 08 DEC. 2022

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.



Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20221205-DCM-2022-113-DE  
Date de réception préfecture : 08/12/2022